

Carte scolaire pour la rentrée 2024

Le Département du Doubs connaît depuis quelques années une diminution importante du nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré (- 4 555 élèves depuis cinq ans).



Les prévisions confirment cette tendance à la baisse pour la rentrée 2024, puisque le département perdrait encore 3 240 élèves sur les trois prochaines années.

Comme l'an dernier à la même époque, dans le cadre de la préparation de cette rentrée scolaire 2024, le directeur académique (DASEN) a informé M. le Maire qu'il est envisagé le retrait d'un emploi de professeur des écoles à l'école maternelle Robert Delavaux, **ce qui signifierait la fermeture de la 4^e classe.**

Cette mesure sera présentée lors des prochaines instances départementales qui se réuniront fin février. Les élus seront alors informés de la décision arrêtée. Toutefois, et compte tenu d'une incertitude relative aux effectifs attendus, cette mesure pourrait faire l'objet d'une révision favorable en juin et/ou septembre 2024.

Nous verrons si la mesure qui limite le nombre d'élèves à 24 en CP, CE1 et en GS, pourra être de nouveau invoquée pour maintenir la 4^e classe mais à ce stade, rien n'est sûr. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Assainissement : les bons gestes

Nous vous rappelons quelques bons gestes pour éviter les problèmes d'assainissement.

Je jette à la poubelle :

- les lingettes (y compris celles portant la mention « biodégradables » ou « peuvent être jetées dans les toilettes »),
- l'essuie-tout,
- les cotons-tiges,
- les couches,
- les protections périodiques (tampons et serviettes)

Les lingettes impactent le milieu naturel, les installations d'assainissement non collectif, les égouts et les stations d'épuration.



Activités pour les Seniors avec l'UFCV

UFCV



Le cycle d'activités « bien-être » et « informatique » se poursuit **le mardi 12 mars de 10h à 11h30 et de 14h30 à 16h**, au périscolaire, rue de la Tuilerie.

Les inscriptions se font auprès de Youcef par mail animation-seniors.bfc@ufcv.fr ou par téléphone au 07 87 79 09 03.

Programme d'activités à la médiathèque



Voici les activités proposées dans votre médiathèque en mars :

- Vendredi 1^{er} mars (17h30-19h) : atelier créatif « Lapins, chocolats... et réemploi ! » (adultes)
- Mercredi 6 mars (14h et 15h) : deux séances d'éveil musical pour les enfants de 4 ans et plus avec la Compagnie Tralalère
- Mardi 12 mars (10h-11h) : Bébé bouquine pour les 0-3 ans
- Mardi 12 mars (17h) : mini séance de lecture partagée dans le cadre du quart d'heure de lecture national
- Vendredi 15 mars (17h30-19h) : atelier créatif « Poésie de papier » (adultes)
- Mercredi 20 mars :
 - 14h15 : atelier créatif « La cocotte du printemps » pour les enfants de 5 ans et plus
 - 15h20 : atelier créatif « La famille poulette » pour les enfants de 9 ans et plus

Consultez régulièrement la page Facebook de la médiathèque pour plus d'informations !



AGENDA

- **Mercredi 6 et 20 mars** : LAEP à la salle de l'Atelier au CAL de 9h à 12h
- **Samedi 9 et dimanche 10 mars** : fête du timbre au CAL (10h à 18h le samedi, 10h à 17h le dimanche)
- **Mardi 12 mars** : Bébé bouquine de 10h à 11h à la médiathèque
- **Mardi 12 mars** : activités « bien-être » à 10h et informatique à 14h30 au périscolaire avec l'UFCV Seniors
- **Vendredi 15 mars** : conseil municipal en salle du conseil à 19h
- **Samedi 23 mars** : célébration des naissances de 15h à 16h30 à l'arboretum
- **Samedi 30 mars** : chasse aux œufs de Pâques du CME à 10h30 à l'arboretum (sous réserve de la météo)
- **Mercredi 3 et 10 avril** : LAEP à la salle de l'Atelier au CAL de 9h à 12h
- **Du vendredi 5 au dimanche 7 avril** : 3^e édition du Festi'Valentin du rire au CAL



les Échos

Février 2024

www.ecole-valentin.fr

Ouverture au public
lundi, mardi,
mercredi et vendredi
de 15h30 à 18h30

03 81 53 70 56

mairie@ecole-valentin.fr

Saisine du Préfet pour la suppression de la commune de Valentin par fusion avec la commune d'École

Les communes d'École et de Valentin sont associées depuis 1973. Après la réunion publique organisée le 26 janvier dernier et à laquelle 36 personnes (dont 17 élus) ont assisté, le conseil municipal a débattu du projet de fusion.

La loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes dite « Loi Marcellin » prévoyait la possibilité de fusion de communes avec deux formes distinctes : celle de la fusion simple et celle de la fusion-association.

La suppression éventuelle de la commune associée fait désormais l'objet des dispositions de l'article L. 2113-16 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de l'article 25 de la loi du 16 décembre 2010. Elle se traduit par la mise en œuvre du régime de la fusion simple (suppression du maire délégué, de la mairie annexe, de la section du centre communal d'action sociale).

Le représentant de l'Etat dans le département peut prononcer la suppression de la commune associée lorsqu'il a été saisi d'une demande à cet effet soit par délibération à la majorité des deux tiers des membres du conseil municipal, soit par le tiers des électeurs inscrits de la commune ou de la portion de territoire en question. Dans les deux hypothèses, le préfet dispose d'un pouvoir d'appréciation pour se prononcer sur la demande de suppression des communes associées qui lui a été adressée.

Après délibération, les membres du conseil municipal à 19 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, décident de saisir le Préfet pour la fusion des communes d'École et de Valentin.

Avis sur le projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage mobile sur le territoire des communes de Pirey et Pouilley-les-Vignes par la société APRR

La demande d'enregistrement présentée par la société APRR pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage mobile sur les communes de Pirey et de Pouilley-les-Vignes fait l'objet **d'une consultation du public entre le 5 février et le 4 mars 2024** inclus sur le territoire de ces communes.

Cette centrale est prévue pour des travaux de réfection des chaussées de l'autoroute A36.

L'intégralité du dossier (225 pages) est consultable sur le site www.doubs.gouv.fr (Publications légales/Enquêtes publiques/Consultations du public). Tout citoyen peut émettre un avis dans les registres mis à disposition dans les communes de Pirey et de Pouilley-les-Vignes.

Après délibération, les membres du conseil municipal à 3 voix pour, 0 voix contre, 19 abstentions, donnent un avis favorable au projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage mobile sur le territoire des communes de Pirey et Pouilley-les-Vignes par la société APRR.

C'est le moment de tailler vos haies !

Nous vous rappelons que les haies continues en limite du domaine public ne doivent pas y déborder ni excéder deux mètres de haut à partir du terrain naturel. **En cas de non-respect, il sera procédé à la taille d'office aux frais du riverain (après mise en demeure).**



La fin de l'hiver est la période propice pour s'occuper de cette tâche. Il n'y a en effet pas encore de risque pour la biodiversité, notamment pour les oiseaux (la LPO recommande de le faire avant le 15 mars). C'est l'occasion également de vérifier si des frelons n'y sont pas installés.

Pensez aussi à dégager la chaussée des ronces et autres végétaux qui dépassent de vos propriétés et que vous ne voyez pas forcément !

Imprimé par nos soins :
ne pas jeter sur la voie
publique